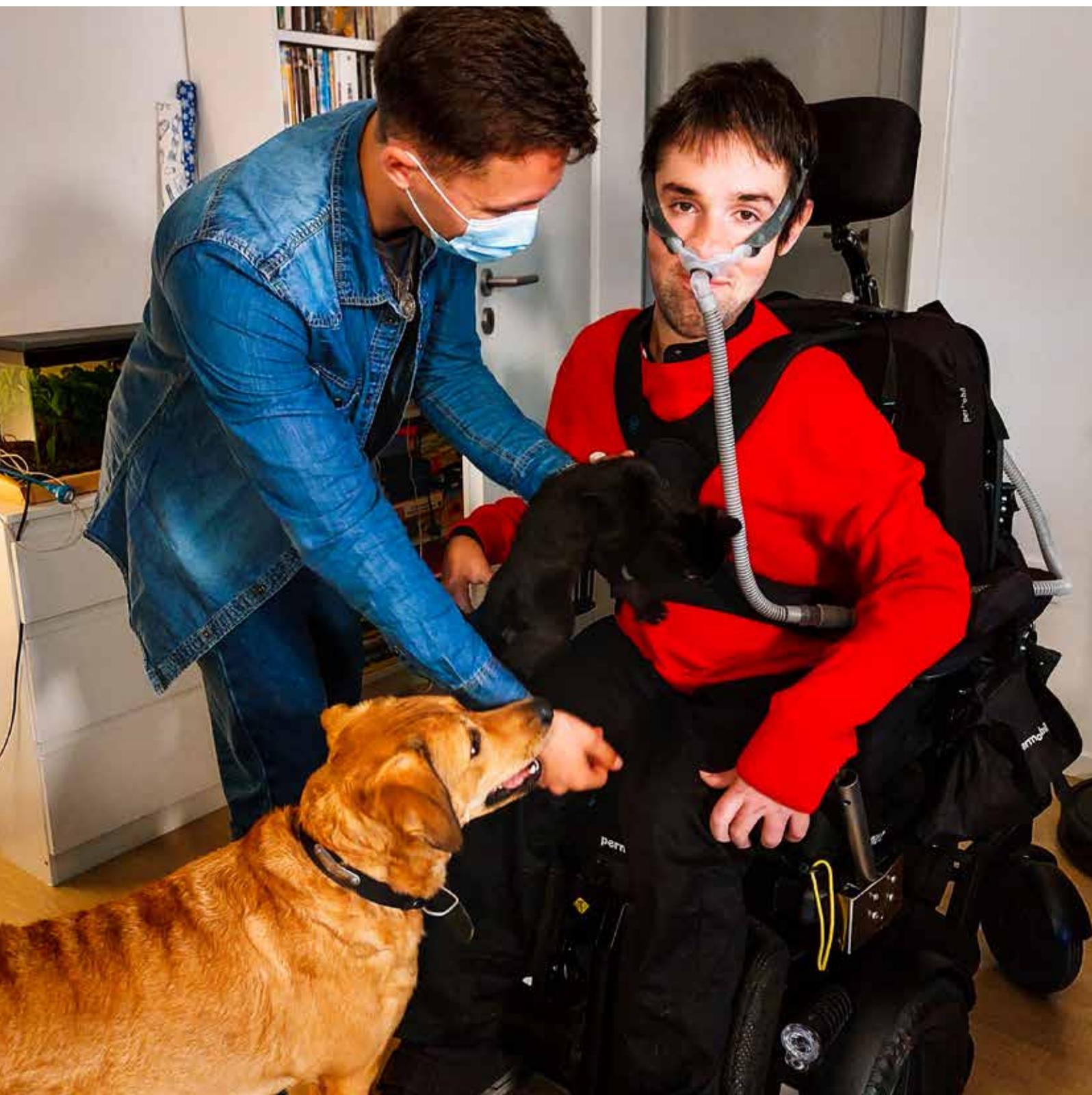


## PROJET ASSOCIATIF 2023 -2027

● ● ● Aider est notre métier ● ● ●



# SOMMAIRE

## Un projet associatif en mouvement

Préambule .....	3
L'Arasc en bref .....	4
Projet associatif 2023 - 2027.....	5

## Les 5 axes stratégiques

 Garantir la qualité de service.....	7
 Favoriser le bien-être au travail.....	8
 S'adapter et se moderniser.....	9
 Assurer la pérennité financière .....	10
 Stimuler la vie associative .....	11

### CONTACTS

 03 88 55 99 99

 [accueil@arasc.fr](mailto:accueil@arasc.fr)

 27 rue de Molsheim  
67000 Strasbourg

### HORAIRES ET ACCÈS

 Ouverture du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

 Pour nous rendre visite  
en transport en commun,  
descendre à Laiterie  
(tram B, bus 2 ou L1).

“

Pour ce qui est de l'avenir,  
il ne s'agit pas de le prévoir,  
mais de le rendre possible.

**Antoine de Saint-Exupéry**

”

L'avenir, l'Arasc le construit avec ses collaborateurs. Des valeurs nous unissent pour atteindre un seul objectif : mieux aider les plus fragiles et faire entendre la voix de ceux que l'on n'écoute pas – les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes éloignées de l'emploi. Grâce à l'innovation permanente, à un management participatif au sein de ses équipes et à la promotion du travail social, l'Arasc a parié sur la recherche et l'innovation. Nous sommes fiers aujourd'hui de proposer des projets de vie à des personnes dépendantes à travers nos logements inclusifs au cœur de Strasbourg. Un avenir libre hors structure, pour ceux qui le souhaitent, avec un accompagnement solidaire et adapté, est l'objectif que nous nous sommes fixés.



**Jean-Claude Michaud**  
**Président**



**Olivier Maugeais**  
**Directeur**

# L'Arasc en bref

## Au cœur battant de l'économie sociale et solidaire

Créée en 1984, l'ARASC est une association reconnue d'intérêt général qui offre des services de maintien à domicile et d'aide aux personnes dépendantes sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. A la fois entreprise d'insertion et association d'aide à domicile, l'ARASC concilie **dépendance économique et aide à la personne favorisant ainsi de nouvelles solidarités**.

**Association de droit local à but non lucratif**, l'ARASC est membre de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA) et de l'Union régionale des structures d'insertion par l'insertion économique d'Alsace (URISIA).

- **Service Autonomie à Domicile (SAD)** : L'ARASC vient en aide 7j/7 et 24h/24 aux **personnes dépendantes** de l'Eurométropole de Strasbourg en leur offrant, au sein même de leur domicile, un cadre de vie serein et sécurisé. La qualité du service de l'ARASC lui ouvre la **certification Cap Handéo** : elle atteste d'un management dynamique, au service de la satisfaction de usagers et des salariés, dans le respect des valeurs éthiques et déontologiques relatives à l'aide à domicile. La **formation des intervenants** de l'ARASC – une priorité – garantit que chaque professionnel développe les compétences et l'expertise nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins multiples des bénéficiaires. L'ARASC propose également des services d'aide-ménagère au grand public, contribuant ainsi à améliorer le bien-être de tous.
- **Entreprise d'insertion** : L'insertion des personnes éloignées de l'emploi est à l'origine de la création de l'ARASC, en un temps où le statut d'entreprise d'insertion (EI) n'était pas reconnu par l'État. L'association agissait alors en mandataire<sup>1</sup> et assurait la sélection, l'accompagnement et la formation des intervenants éloignés de l'emploi. Cette initiative expérimentale était alors soutenue par l'équivalent des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) actuelles. Elle a **préfiguré les services standards d'aide à domicile**, passés depuis de la configuration de mandataire à celle de prestataire<sup>2</sup>. Actuellement, l'ARASC est le seul service autonomie à domicile (SAD) dans la région Grand-Est à disposer du statut d'EI.

En 2022, l'association a accompagné 88 personnes, avec un taux de sorties positives de 84% pour une moyenne nationale de 53%. L'**accompagnement et la formation dont elles bénéficient favorisent leur insertion professionnelle et son évolution positive**. Grâce à quoi de nombreux intervenants évoluent vers des métiers d'aide à la personne, secteur en tension dont l'attractivité est en cours d'amélioration. La dynamique impulsée par le projet quinquennal de l'ARASC y contribue, au cœur battant de l'économie sociale et solidaire.

- **Habitat Inclusif** : Lorsque la vie à domicile devient difficile et que l'intégration dans un établissement n'est ni souhaitée ni nécessaire, l'ARASC propose des dispositifs d'habitat inclusif. Ces solutions offrent un **compromis idéal entre autonomie, soutien et convivialité**. L'ARASC accueille majoritairement des locataires nécessitant une prise en charge complexe, dans un environnement adapté à leurs besoins. L'habitat inclusif est conçu pour favoriser l'autonomie et le confort en tenant compte des contraintes et limitations propres à chaque résident. Grâce à la mutualisation des plans d'aide, une présence continue des professionnels est assurée au sein de l'habitat, offrant un soutien et une assistance à tout moment, y compris à des heures tardives.
- **Accompagnement véhiculé** : L'ARASC offre un service d'accompagnement véhiculé dans l'Eurométropole de Strasbourg, pour favoriser améliorer la **mobilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite**, grâce à des véhicules adaptés, confortables et équipés d'aménagements de sécurité. Chaque accompagnement répond aux besoins spécifiques exprimés. Les chauffeurs de l'ARASC, formés pour répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite, leur apportent un soutien attentif à chaque étape du voyage. Ce service favorise l'inclusion sociale et une plus grande autonomie pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite dans l'Eurométropole de Strasbourg.

**Plus d'informations sur [www.arasc.fr](http://www.arasc.fr)**

---

<sup>1</sup> **Mode mandataire** : L'usager est l'employeur des intervenants et est responsable de la gestion administrative, juridique et financière liée à leur emploi. L'ARASC agit en tant que mandataire, en effectuant les démarches administratives pour le compte de l'usager (contrats de travail, déclarations URSSAF, bulletins de salaire, etc.). L'usager bénéficie d'un appui et de conseils de la part de l'ARASC dans sa fonction d'employeur, mais est davantage impliqué dans la gestion des intervenants. Seuls quelques usagers ont encore recours à cette modalité d'intervention.

<sup>2</sup> **Mode prestataire** : L'ARASC est l'employeur des intervenants et assure toutes les démarches administratives, juridiques et financières liées à leur emploi. L'usager signe un contrat de prestation avec l'association, qui prend en charge la gestion du personnel (recrutement, formation, remplacement en cas d'absence, etc.). L'ARASC est responsable de la qualité des services et du suivi des interventions.

# Projet associatif 2023 - 2027

## Aider est notre métier

Depuis sa création, l'ARASC s'adapte aux évolutions des attentes et des besoins des personnes accompagnées, face aux évolutions sociétales, sociales, économiques et politiques. Dans notre société où la dépendance s'accroît, l'ARASC dispose d'atouts majeurs pour favoriser le maintien à domicile.

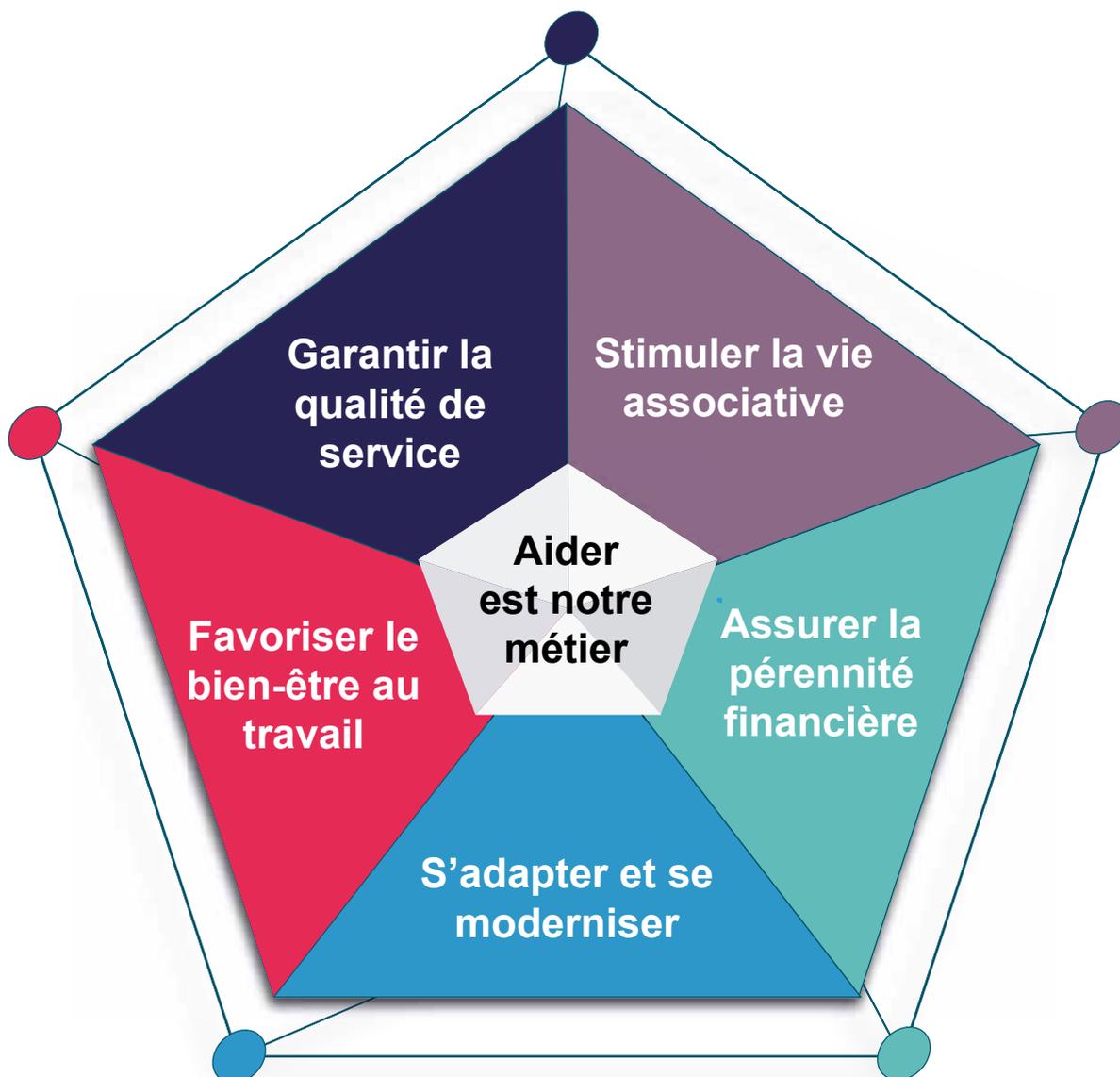
Ce deuxième projet associatif, adopté lors de l'Assemblée Générale du 1er septembre 2023, marque une étape importante pour assurer cohérence et lisibilité de l'action, garantir le droit et l'expression des bénéficiaires, et doter les acteurs de l'ARASC des repères nécessaires. Il éclaire l'utilité sociale de l'ARASC et trace des axes stratégiques ambitieux, à la mesure de l'engagement des femmes et des hommes qui animent notre association.

Les bases en ont été posées lors du séminaire du 15 octobre 2022. Un collectif de représentants des bénéficiaires, des salariés, du conseil d'administration et la direction les ont mises en forme au premier semestre 2023. Ce document, fruit d'une réflexion collective et d'une volonté partagée, donne du sens à notre mission et définit le cap pour les cinq prochaines années.

Le président, les membres du conseil d'administration et la direction s'engagent à mettre en œuvre les orientations fixées, dans une dynamique participative et respectueuse des valeurs de notre association.

## Cinq axes stratégiques à faire vivre

Les acteurs de l'ARASC se mobilisent autour de **cinq axes stratégiques** déclinés en **28 engagements** :



## Nos valeurs

L'objet associatif de l'ARASC est de promouvoir le travail social en développant les recherches et méthodologies appropriées grâce à :

- l'échange et la confrontation des pratiques
- la réflexion et l'information
- la mise en place de projets
- le soutien des travailleurs sanitaires et sociaux engagés

Le projet réaffirme les principales valeurs de l'ARASC :

- La **proximité** et le maintien constant du lien avec tous nos usagers et nos salariés.
- La **solidarité** à travers nos actions d'insertion et l'offre professionnelle la plus accessible possible. Le facteur humain est toujours mis en relief pour développer l'autonomie des usagers et favoriser l'épanouissement des salarié(e)s.
- Le **professionnalisme** pour conforter un engagement envers la société, dans le respect des attentes de la personne accompagnée ou insérée, de ses choix, de sa dignité et de sa condition sociale.
- L'**innovation** par la différenciation des structures comparables et en anticipant les besoins de nos bénéficiaires (Insertion, habitat accompagné).

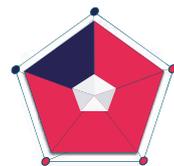
## Un projet à traduire en actions et à évaluer

Parce que le projet associatif est notre **cadre commun pour l'action**, il est important que chaque acteur de l'ARASC se l'approprie. Ce document servira de base à la construction du projet de service. Un **suivi continu** de la mise en œuvre des cinq axes sera réalisé. Chaque année, au moins un point d'étape sera organisé en conseil d'administration, qui en fera état à l'assemblée générale et pourra proposer des modifications à cette occasion. Ces changements porteront soit sur la stratégie du projet associatif lui-même, soit sur sa mise en œuvre opérationnelle. Les axes stratégiques de ce projet associatif seront largement diffusés aux adhérents, usagers et salariés grâce aux livrets d'accueil.





## Garantir la qualité de service



Depuis 1984, l'Arasc a développé une **triple expertise** dans l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, ainsi que dans l'insertion par l'activité économique des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

La qualité de service est une **valeur fondatrice de l'ARASC** pour satisfaire les besoins et les attentes des usagers. La mise en oeuvre d'un processus d'amélioration continue garantit **des prestations fiables et professionnelles**.

La certification de l'association par CAP'HANDEO est une **démarche volontaire** pour bénéficier d'un regard extérieur pour évaluer la performance de votre association. L'objectif est d'assurer **l'adéquation entre les besoins des bénéficiaires et les prestations réalisées**. Cette démarche favorise la reconnaissance des financeurs et sécurise les usagers et leurs proches.

### Les engagements prioritaires de l'Arasc

**1 ● Bénéficier de la certification CAP'Handeo** qui garantit la qualité d'accompagnement des personnes fragiles

**2 ● Développer un projet de service attractif** pour assurer une bonne qualité d'accompagnement des usagers. Sa réévaluation fréquente se concrétise par des ajustements adéquats.

**3 ● Poursuivre notre politique d'intensification des formations professionnalisante et qualifiantes** pour être plus attractif auprès des candidats.

**4 ● Mobiliser un personnel formé** pour les interventions auprès des personnes dépendantes.

**5 ● Proposer un accompagnement renforcé et un suivi social des salariés en parcours d'insertion** pour garantir la qualité de service auprès des bénéficiaires.

**6 ● Assurer un accueil performant, bienveillant et non discriminant** auprès des bénéficiaires et du personnel.

**7 ● Evaluer régulièrement la qualité de service** à travers des enquêtes de satisfaction. Communiquer régulièrement en interne et en externe sur les résultats des différentes enquêtes.



## Favoriser le bien-être au travail



La promotion de la qualité de vie au travail (QVT) est un objectif majeur de l'ARASC. C'est un **levier stratégique pour développer l'attractivité de notre association** qui œuvre dans un secteur marqué par de fortes difficultés de recrutement, et de forts taux d'absentéisme et de rotation des professionnels.

L'amélioration des **conditions de travail** et l'effort de **fidélisation des salariés** offrent des opportunités considérables pour développer chez les salariés un sens de l'autonomie et les préparer à des interventions soit plus complexes (forte dépendance) soit plus exigeantes (pression concurrentielle) au service de la performance collective de notre association.

### Les engagements prioritaires de l'Arasc

**8 ● Mettre en place une démarche permanente de diagnostic QVT** (évaluation des priorités d'actions, audit, analyse de situation de travail réel...).

**9 ● Systématiser le parcours d'intégration des nouveaux salariés** avec une journée dédiée, un livret d'accueil et la découverte des différents services.

**10 ● Planifier un dispositif de tutorat** pour intégrer les nouveaux salariés et stagiaires et les accompagner tout au long de leur parcours professionnel.

**11 ● Offrir des espaces d'écoute** pour lutter contre l'isolement des professionnels : groupes de parole et d'analyse des pratiques, échanges téléphoniques, etc.

**12 ● Travailler sur la cohésion d'équipe à tous les niveaux** en créant une dynamique collective par le développement du sentiment d'appartenance. Des événements réguliers favoriseront l'esprit d'équipe.

**13 ● Offrir des perspectives d'évolution professionnelles** à l'ensemble du personnel par des actions de formation.

**14 ● Evaluer régulièrement la qualité de vie au travail** à travers des enquêtes de satisfaction et l'établissement d'un dialogue social de qualité.



## S'adapter et se moderniser



Les restructurations et la mise en concurrence des associations du domicile avec les entreprises lucratives bouleversent en profondeur l'environnement du secteur médico-social. **L'ARASC s'adapte et se modernise** en s'inspirant notamment des solutions innovantes et des bonnes pratiques mises en place par les structures partenaires, ou par l'intermédiaire des réseaux fédératifs et au-delà. Conformément aux lignes directrices de la CNSA, le développement de la réponse domiciliaire suit quatre axes : la fonction présenteielle, le soin, l'accompagnement et le logement.

Dans cette approche, **les prestations des Services Autonomie à Domicile (SAD) sont appelées à se diversifier** : habitat inclusif, adaptation du logement, soin, portage de repas, soutien aux aidants, prévention, animation et accompagnement à la vie professionnelle, scolaire, sociale et citoyenne, relation entre les personnes aidées et les médecins, services de soutien psychologique, activités physiques, sportives et culturelles.

### Les engagements prioritaires de l'Arasc

**15 ● Proposer des solutions innovantes d'habitat inclusif** pour sortir les personnes dépendantes d'un dilemme, lorsque la vie chez soi « comme avant » n'est plus possible et que la vie collective en établissement n'est ni souhaitée, ni nécessaire.

**16 ● Promouvoir le management participatif et expérimenter les méthodes organisationnelles innovantes** au service de la qualité d'accompagnement des usagers et du bien-être au travail.

**17 ● Disposer d'outils informatiques modernes** pour simplifier et optimiser la gestion quotidienne. Il s'agit d'apporter un service de meilleure qualité à ses bénéficiaires, plus de transparence et de « digitalisation » dans les relations avec les aidés et les aidants.

**18 ● Répondre à des appels projets** et assurer une veille sur les financements disponibles pour développer de nouvelles actions au bénéfice de nos usagers.

**19 ● S'inscrire dans les services autonomie à domicile (SAD)** qui remplacent les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

**20 ● Mettre en oeuvre un plan de communication** pour promouvoir l'image de marque et l'offre de service auprès des parties prenantes (usagers, proches, partenaires, prescripteurs, etc.)



## Assurer la pérennité financière



Le secteur des services à la personne connaît une forte croissance tirée, entre autres, par le vieillissement de la population. Pourtant, l'équilibre financier des acteurs associatifs est précaire. Afin d'assurer sa pérennité financière, l'ARASC met en oeuvre une **stratégie pragmatique de prévention des difficultés financières** via le suivi d'indicateurs pour détecter d'éventuels problèmes et identifier leurs sources. Une démarche cohérente, pour croiser les indicateurs financiers et les éléments d'activité et mieux comprendre l'existant, en favoriser l'interprétation et la mise en oeuvre par des décisions sereines afin d'adapter le projet et d'en mesurer les effets.

### Les engagements prioritaires de l'Arasc

**21 ● Proposer une tarification compatible avec l'atteinte d'un équilibre économique**, une tarification adaptée sera cependant proposée aux bénéficiaires les plus dépendants.

**22 ● Consolider l'équilibre financier de l'association** et anticiper d'éventuelles difficultés.

**23 ● Piloter l'association à l'aide d'indicateurs régulièrement mis à jour** (volume d'activité, modulation du temps de travail, taux de correction, taux de remplissage des habitats inclusifs, etc.).

**24 ● Optimiser le ressenti des bénéficiaires en proposant un suivi de qualité et des facilités techniques** (espace client en ligne, avance immédiate de crédit d'impôts, etc.).

**25 ● Diversifier les ressources** en assurant veille et réponses aux appels à projets. Rendre compte des actions menées auprès des financeurs et du grand public.



## Stimuler la vie associative



Avec ce projet associatif, l'ARASC entend **renforcer sa démocratie participative** en proposant à chacun – adhérent, bénévole, usager et leur(s) proche(s), salarié – de trouver sa place et ses repères pour faire démocratie ensemble. Un des enjeux des années à venir : offrir à tous de participer, au bon niveau et au bon moment, pour que sa parole soit prise en compte.

Ainsi l'ARASC poursuivra et renforcera sa **démarche d'articulation entre la démocratie associative et la représentation des usagers**, notamment les conseils de la vie sociale.

Renforcer notre **dynamique participative** est donc indispensable car elle constitue notre identité et notre modèle original dans le secteur de l'aide à domicile. La diversité et le nombre de nos acteurs fondent la légitimité de l'ARASC et sa représentativité auprès des pouvoirs publics comme aux yeux de la société.

### Les engagements prioritaires de l'Arasc

**26 ● Renforcer l'engagement associatif** pour donner envie à plus de personnes de nous rejoindre à travers une diversité de modes d'implication (adhésion, don, militantisme, bénévolat, réseaux sociaux, mécénat de compétences...) en vue d'animer des communautés accueillantes et de favoriser la construction d'un parcours d'engagement tout au long de la vie.

**27 ● Faire de l'adhésion à l'ARASC un acte porteur de sens**, afin que l'association attire davantage de membres et consolide les liens avec chacun d'entre eux..

**28 ● Encourager et faciliter la prise d'initiatives des acteurs associatifs**, notamment les adhérents, les usagers, les familles, les proches, les bénévoles, ainsi que les salariés, dans le cadre du projet associatif, tout en développant une dynamique d'animation et d'échanges.



[www.arasc.fr](http://www.arasc.fr)